



HAL
open science

Le français, l'allemand, l'anglais : l'impossible alliance ?

Danielle Omer

► To cite this version:

Danielle Omer. Le français, l'allemand, l'anglais : l'impossible alliance ? : L'exemple du réseau scolaire de l'AIU (1860-1913).. Documents pour l'histoire du français langue étrangère et seconde, 2014, Français, anglais, allemand : trois langues rivales entre 1850 et 1945 / French, English and German : Three languages in competition between 1850 and 1945., 53, pp.173-194. hal-01112097

HAL Id: hal-01112097

<https://hal.science/hal-01112097>

Submitted on 2 Feb 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le français, l'allemand, l'anglais : l'impossible alliance ? L'exemple du réseau scolaire de l'AIU (1860-1913)

Danielle OMER
Université du Maine, France
danielle.omer@univ-lemans.fr

1. Le réseau scolaire de l'*Alliance Israélite Universelle* (1860-1913)

La société philanthropique de l'*Alliance israélite universelle* (désormais AIU) est créée en 1860, à Paris, par 17 intellectuels et notables juifs français. Cette société se donna pour objectif d'observer les discriminations dont étaient victimes les juifs dans le monde et d'y remédier par différents moyens (1860 : *BAIU*¹ n°1). L'effort de l'AIU porta principalement sur l'aide aux juifs d'Orient, considérés par leurs coreligionnaires occidentaux comme particulièrement discriminés dans leurs droits civiques. L'AIU décida alors très vite d'avoir, entre autres, une mission concrètement éducative. Elle créa un réseau d'écoles, primaires, professionnelles et agricoles, afin

¹ Abréviation pour *Bulletin de l'Alliance israélite universelle*, organe de liaison de la société, à périodicité mensuelle puis semestrielle et enfin annuelle entre 1860 et 1913.

d'occidentaliser les jeunes, de leur donner les moyens d'accéder, selon les critères de l'AIU, à un meilleur niveau d'éducation et/ou de formation. Le but, à terme, était de créer des conditions favorables pour que les juifs orientaux aient les moyens d'obtenir l'égalité civique et de vivre en harmonie avec les autres citoyens ou sujets des États où ils étaient enracinés. En 1913, le nombre d'écoles culminait avec 183 établissements répartis dans le Bassin méditerranéen et 45 000 élèves environ (pour plus de détails voir Rodrigue 1989 ; Kaspi 2010 : 227-261).

1.1 Le dispositif linguistique et éducatif dans les écoles du réseau de l'AIU

Rappelons en tout premier lieu que les langues premières des enfants comme le judéo-espagnol, le judéo-arabe ou le judéo-persan n'étaient pas des langues enseignées ouvertement. Elles étaient utilisées dans les cours d'histoire sainte où des passages de la Bible étaient traduits de l'hébreu en langue maternelle des enfants, tout particulièrement dans les petites classes. Le judéo-espagnol qui bénéficiait d'une bien meilleure notoriété que le judéo-arabe et le judéo-persan et disposait de journaux et d'une littérature, faisait l'objet d'un enseignement dans les écoles de filles et quelquefois dans les écoles de garçons, sans jamais toutefois être mentionné dans les instructions officielles de l'AIU (Omer 2014 : 379-380).

Dans ces écoles, plusieurs langues étaient simultanément enseignées, certaines étaient utilisées comme langues d'enseignement. En 1903 paraît un ouvrage de 133 pages qui éclaire en bonne partie le dispositif. Il est édité par l'AIU et

s'intitule *Instructions générales pour les professeurs* ; il est remis à chaque nouveau directeur ou nouvelle directrice et à chaque nouvel adjoint ou nouvelle adjointe. Le programme des écoles, déjà établi depuis les années quatre-vingts (Rodrigue 1989 : 32), y figure et s'étend des pages 26 à 50. D'après lui, les langues d'enseignement ou les langues enseignées étaient les suivantes :

L'hébreu : À cette époque, l'hébreu est encore une langue essentiellement liturgique et non une langue parlée. C'est une langue morte qui sert surtout à la lecture, à la récitation et à l'écrit des textes religieux que les élèves apprennent dans les cours d'histoire sainte. Dans le programme de 1903, l'hébreu et de la religion arrivent en tête des matières énumérées au début du programme (AIU 1933 : 26), ce qui est un indicateur de l'importance qu'il convient de leur donner, du moins officiellement [« a) Instruction religieuse. b) Histoire sainte et histoire post-biblique. c) Hébreu (lecture, écriture, traduction, grammaire). »]

Le français : c'est la langue française que l'autorité centrale à Paris décide d'imposer comme langue occidentale de scolarisation dans son réseau d'écoles. Il n'y a pratiquement pas d'exception, sauf en Bulgarie où le bulgare devient la langue de scolarisation imposée par le nouvel État indépendant². Outre le fait que la langue française est l'objet

² En 1878, la partie septentrionale de l'actuelle Bulgarie accède à l'indépendance après avoir fait partie de l'Empire ottoman depuis la fin du XIV^e siècle. Le bulgare devient langue d'enseignement obligatoire dans les écoles publiques ou sous contrat avec l'État, à la rentrée de 1886 (Dossier BULGARIE XXIII E 159).

d'un enseignement spécifique dans deux matières : « d) Lecture française à haute voix et lectures expliquées. e) Exercices parlés ou écrits de langue française (grammaire, dictée, rédaction, exercices de mémoire) », elle est la langue d'enseignement de toutes les matières obligatoires et facultatives autres que l'hébreu : arithmétique, géographie, histoire, sciences physiques et naturelles, leçons de choses, calligraphie, chant, dessin d'imitation, gymnastique. (*Ibid.* : 26)

« La langue du pays » ou « une langue utile dans le pays ».

Très peu de choses sont écrites au sujet du choix de cette langue dans le programme. Dans la première page (*ibid.* : 26), vers la fin de l'énumération des matières obligatoires, il est ainsi mentionné :

l) une langue utile dans le pays (turc, bulgare, grec, arabe, espagnol, anglais, allemand)

A la page suivante (*ibid.* : 27), on comprend qu'il peut s'agir soit de « la langue du pays (turc, arabe, bulgare, etc.) » soit d'une autre langue pour laquelle, seuls deux exemples sont donnés et commentés :

Pour l'enseignement de la langue allemande et anglaise, il est recommandé de n'employer que des professeurs ayant vécu en Allemagne ou en Angleterre, qui parlent la langue avec correction et avec l'accent convenable.

On note, en outre, que dans l'énumération des matières cet enseignement est relégué au sein des matières secondaires (voir Omer 2014 : 389-390).

Voilà pour le dispositif tel qu'il figure sur le papier et que les directeurs et les directrices s'efforcent le plus souvent de mettre en œuvre. Enfin, il ne faut pas oublier que tous les directeurs, directrices, adjoints et adjointes sont des personnels issus eux-mêmes des écoles primaires de l'AIU, de bons élèves sélectionnés par une commission spéciale, et formés ensuite pendant quatre ans, à Paris, à l'École Normale Israélite Orientale. Dans cette constellation, ces personnels d'encadrement sont les premiers à défendre le choix du français comme seule langue possible de scolarisation.

1.2 Les raisons avancées pour le choix du français

Malgré un programme linguistique apparemment clair, sur le terrain, c'est-à-dire dans les communautés et les écoles, ces choix linguistiques sont assez souvent contestés, entre autres, celui du français comme langue de scolarisation. Quelle est l'argumentation des autorités de l'AIU au sujet du choix de la langue de scolarisation ? Par exemple, L.J. Koenigswarter, l'un des tout premiers présidents du Comité central, l'organe de direction de l'AIU, exprime, dans un discours en assemblée générale, les objectifs de sa société philanthropique :

Là [en Orient], comme ailleurs, l'amélioration sociale ne peut venir qu'après l'amélioration morale ; il s'agit donc, avant tout, de répandre l'instruction et les lumières de la civilisation occidentale parmi ces populations. (*BAIU* : juillet 1863 : 3)

C'est un leitmotiv argumentaire dans les textes de l'AIU : pour être en mesure de négocier leur émancipation civique, les jeunes des communautés israélites doivent acquérir une

éducation moderne, c'est-à-dire, selon les critères de l'époque, s'occidentaliser. Il faut, par conséquent, enseigner dans une langue occidentale et élaborer des programmes et des manuels à l'occidentale. Dans les faits, le choix se porta sur le français, car, selon Narcisse Leven, un des fondateurs de l'AIU et son président entre 1898 et 1915 :

[...] le français est la langue de l'enseignement parce qu'elle est la plus répandue dans tout l'Orient, et, par là-même, la plus nécessaire de toutes les langues étrangères [...] (Leven 1911 : 34).

Certes, le français, à cette époque est très présent dans le Bassin méditerranéen (Cabanel 2006), mais d'autres langues le sont aussi et notamment l'allemand et l'anglais.

2. L'allemand dans les Balkans et en Turquie ottomane

2.1 Une langue d'enseignement partenaire dans l'école Goldschmidt de Constantinople

L'allemand était la langue de référence reconnue et privilégiée par les communautés ashkénazes qui parlaient yiddish, mais ces communautés étaient *quasi* inexistantes dans l'aire d'influence de l'AIU, très majoritairement sépharade, où l'on parlait le judéo-espagnol. L'allemand n'était donc jamais revendiqué comme langue identitaire d'enseignement par

l'ensemble d'une communauté sépharade³. Cependant, une école en langue allemande, l'école germano-israélite ou école Goldschmidt⁴, fondée en 1876 pour la communauté ashkénaze, nombreuse dans le quartier de Galata à Constantinople, fut subventionnée par l'AIU de 1877 à 1913. De plus, l'AIU mit à disposition un enseignant de français dès 1881. Cette école, comme les autres, faisait l'objet d'inspections régulières. Voici, par exemple, la conclusion du rapport d'inspection de juillet 1886, bienveillant dans son ensemble, rédigé par Félix Bloch, inspecteur des écoles de l'AIU à Constantinople :

À l'école germano-israélite, tous les maîtres remplissent consciencieusement leur tâche. Tous ne sont pas égaux au point de vue du mérite et des capacités ; mais tous fournissent un contingent de travail suffisant et arrivent à des résultats assez sérieux. Les élèves qui sortiront de cette école et qui deviendront pour la plupart des ouvriers sauront lire, écrire et tenir un compte. Ils seront certainement supérieurs à leurs parents, tant au point de vue moral qu'au point de vue intellectuel. Ils connaîtront l'estime qu'ils doivent à leur propre personne et par suite, ils gagneront l'estime des autres. (Bobine n° 62 TURQUIE XXVI 361.08 – 361.10.)

Les autorités de l'AIU, pour qui cette école de langue allemande ne faisait pas partie du tout de leur dispositif

³ Les communautés sépharades étaient présentes dans les (ex-)territoires de l'Empire ottoman et sur la côte nord du Maroc, notamment à Tétouan et Tanger. Pour plus d'informations sur l'histoire de ces communautés, voir Benbassa & Rodrigue (2002).

⁴ Salomon H. Goldschmidt, banquier et philanthrope, président de l'AIU entre 1881 et 1898, affecta un fonds spécial pour la création de cette école (Leven 1911 : 166).

organisationnel et programmatique classique⁵, maintinrent cette école dans leur réseau, malgré quelques critiques récurrentes sur le programme. Il s'agit là d'un exemple de coopération linguistique sans égal dans le réseau de l'AIU pour la période concernée ; il faut peut-être préciser que dans une école ashkénaze où le français ne pouvait en aucun cas devenir la langue de scolarisation, le français comme langue enseignée constituait déjà une belle avancée.

2.2 Une langue enseignée malgré les réticences des autorités parisiennes

Mais l'allemand était aussi la langue de l'Empire austro-hongrois et de l'Empire allemand, deux entités économiquement très influentes dans le Sud-Est européen et dans le territoire de la Turquie actuelle. Pour ces raisons, certains directeurs souhaitaient que l'allemand fût enseigné comme langue étrangère dans leur école. Ce fut, par exemple, le cas à l'école de garçons de Sofia. Gabriel Arié⁶, qui en fut le directeur entre 1887 et 1892, élaborait une stratégie argumentative précautionneuse dans ses courriers entre février et mars 1891 pour obtenir l'autorisation, de la part du comité central, que l'allemand fût enseigné, dans son école de garçons, comme langue étrangère facultative en plus du français, enseigné comme langue étrangère obligatoire.

⁵ Les écoles du réseau de l'AIU étaient organisées à partir d'un comité scolaire local, issu de la communauté, ayant en charge le recrutement et la rémunération des enseignants vacataires, les relations avec les parents, la collecte des fonds (écolages, taxes scolaires) et les relations avec le personnel de l'AIU, en charge, lui, du programme et de sa mise en œuvre.

⁶ Voir la biographie de Gabriel Arié par Benbassa & Rodrigue (1992).

Ainsi, commença-t-il par faire parvenir, dans son courrier adressé aux autorités parisiennes le 20 février 1891, la traduction d'un article, paru en deux parties dans le journal bulgare *Svoboda*, portant sur la nécessité de connaître l'allemand et non plus le français, comme il était de mise, selon l'argumentaire développé dans l'article traduit, lorsque la Bulgarie faisait encore partie de l'Empire ottoman et que les relations économiques et commerciales passaient avant tout par Constantinople. On peut, par exemple, lire dans cette traduction que :

Pas n'est besoin de grandes connaissances commerciales pour comprendre que l'Autriche et l'Allemagne sont les pays qui prédominent sous le rapport politique comme sous le rapport commercial dans la presque île des Balkans. (Archives de l'AIU : dossier BULGARIE XXII E 153)

Après avoir longuement développé, exemplifié et justifié cette assertion, la traduction oriente sa conclusion de la manière suivante :

De quelque façon que vous examiniez la question, vous arriverez toujours à cette conclusion, que l'étude de la langue française dans les écoles bulgares ne peut avoir un sens ni pratique ni théorique, c'est simplement et proprement une perte de temps pour les enfants. (*Ibid.*)

Tout en émettant de fortes réserves sur le contenu politiquement orienté de l'article, Gabriel Arié suggère brièvement dans sa lettre accompagnatrice qu'il serait sans doute judicieux, à terme, que l'AIU réfléchisse en ce sens.

Quelques jours plus tard, dans son courrier n°16, daté du 6 mars 1891 (*ibid.*), dont l'objet explicitement formulé comme tel porte sur la demande d'un adjoint, Gabriel Arié propose, en fait et surtout, une sorte de synthèse rétrospective sur la politique linguistique suivie depuis sa prise de direction à l'école de garçons de Sofia. Il montre comment le choix de « la langue du pays », le bulgare, est pertinent pour assurer l'assimilation socio-économique des juifs dans leur nouveau pays. Ensuite, il explique que les juifs, pouvant très difficilement accéder à un emploi de fonctionnaire parce qu'il faut, la plupart du temps, disposer d'un appui particulier qu'ils n'ont pas, sont obligés de s'orienter vers des professions commerciales. Or, ce type d'activité est étroitement lié à la connaissance des langues étrangères. Pour cette raison, le choix du français est pertinent, « parce que [les] enfants l'apprennent le plus facilement⁷ » et qu'il donne « les moyens de communiquer avec le monde entier » (*ibid.*). Dans le dernier paragraphe seulement, de ce courrier, il traite en quelques mots la question de l'adjoint. Dans un deuxième courrier n°17, daté lui aussi du 6 mars 1891 (*ibid.*), ayant cette fois pour objet : « Allemand – Ecole des filles », il commence par accuser réception d'une lettre du secrétaire général, Isidore Loeb, en date du 25 février, puis il écrit :

Langue allemande⁸ — L'article du *Svoboda* que je vous ai envoyé n'était, vous l'avez compris du reste, que la préface de la proposition que je voulais vous faire d'introduire l'allemand, à titre facultatif, à l'école des

⁷ La langue des enfants (le judéo-espagnol) est une langue parente du français.

⁸ Souligné dans le texte.

garçons de Sofia. La question avait été agitée plusieurs fois ici, elle était déjà presque mûrie, puisque, comme vous voyez, il m'a suffi d'être assuré de votre approbation pour le mettre à l'ordre du jour du Comité scolaire, et pour la résoudre ; celui-ci a pris des décisions qu'il vous communique et qui me paraissent raisonnables.

Le seul point sur lequel je diffère d'avis avec mon Comité, c'est que ce professeur d'allemand – qu'on trouverait ici – devrait être payé par le Comité et non par l'*Alliance*. (*Ibid.*)

On remarquera simplement ici, combien Gabriel Arié est obligé de construire une mise en scène tactiquement retorse de son argumentaire pour simplement obtenir, au bout du compte, un cours d'allemand facultatif. Il est vrai que le français ayant été rétrogradé, en tant que matière d'enseignement, au statut de « langue utile dans le pays », c'est-à-dire au statut de matière secondaire dans le programme, il ne fallait commettre aucune erreur, car l'enjeu n'était pas aussi mince qu'il n'y paraissait. En effet, si l'allemand, même facultatif, devenait une matière à succès, il aurait alors vocation à prendre la place du français... d'où les écueils à contourner dans cette première partie de la négociation.

Beaucoup plus facilement, Moïse Fresco, dès sa première année dans le poste de directeur (1897-1909)⁹, à l'école de garçons de Galata, à Constantinople, mit sur pied un cours d'allemand subventionné par les parents qui le désiraient. Dans

⁹ Voir sa fiche de Moïse Fresco dans la base de données de la bibliothèque de l'AIU <<http://www.archives-aiu.org/aiu/index.htm>>.

son premier rapport annuel (1897-1898), il justifie brièvement la création de ce cours et en fait le compte rendu :

Langue allemande¹⁰ — La seule modification que j'ai introduite cette année, c'est l'enseignement de la langue allemande, devenue indispensable à ceux des élèves qui se destinent au commerce. Mais comme le budget de l'école ne permettait pas le surcroît de dépenses qu'aurait entraîné la création de ce nouveau cours, j'ai invité les parents qui désiraient l'allemand pour leur fils à payer 40 piastres (8^F50) supplémentaires par trimestre. Le revenu de cette contribution me permet de payer le professeur d'allemand, M. Springer, qui vient donner trois heures de leçon par semaine. (Archives de l'AIU : dossier FRANCE XVII F28)

Dans les rapports annuels suivants, Moïse Fresco revient régulièrement sur l'idée que l'allemand a beaucoup de succès dans son école et qu'il est devenu beaucoup plus nécessaire que le français pour les garçons qui se destinent au commerce. Il écrit, par exemple, dans le rapport annuel de 1903 :

[...] si nous ne voulons pas voir notre école désertée, nous devons donner à la langue allemande une place importante dans notre programme. (*Ibid.*)

Ou dans celui de 1904 :

Le peu d'allemand que nos élèves apprennent chez nous leur est d'une utilité incontestable puisque la plupart

¹⁰ Souligné dans le texte.

d'entre eux continuent leurs études à la Burgerschule ou à l'école autrichienne. (*Ibid.*)

Moïse Fresco peut s'exprimer ainsi aussi facilement, sans doute parce que les années ont passé et que les autorités parisiennes de l'AIU ont eu le temps de prendre note du changement dans les besoins linguistiques exprimés par la voix des directeurs d'école. De plus, Moïse Fresco ne produit pas de documents alarmants et extrémistes (comme Gabriel Arié ci-dessus) qui expriment explicitement le vœu de la suppression du français comme langue d'enseignement. Mais c'en est fini de la quiétude au sujet du choix de la langue dans les écoles du réseau. Désormais, le français, du moins dans ces régions, n'est plus la langue internationale incontestée et l'AIU ne peut plus compter sur une acceptation allant de soi pour le choix du français comme langue de scolarisation.

2.3 Une langue rivale dans les Balkans et au Levant

En 1901 est créée la société allemande philanthropique, scissionniste et concurrente de l'AIU, le *Hilfsverein der deutschen Juden* (désormais HDJ)¹¹. Cette société fut créée par des juifs allemands pour faire contrepoids à la montée en puissance de l'AIU, unilatéralement francophone, dans un contexte de tensions nationalistes, impérialistes et anti-allemandes exacerbées en France (Benbassa 1993 : 44-48, 124-127). Le HDJ implanta un réseau scolaire dans les pays de l'Est européen et au Levant, notamment en Palestine. Contrairement

¹¹ Voir Kaspi (2011 : 54-62) pour plus d'informations sur la scission des adhérents allemands de l'AIU et sur leur adhésion au HDJ.

à l'*Alliance*, il soutint le courant sioniste en train de s'affirmer à cette époque. Dans ses écoles, l'hébreu et l'allemand sont les langues de scolarisation. Pour cette raison, l'AIU, antisioniste et également soucieuse de préserver les intérêts français, commença à repousser l'allemand à partir de cette période.

En conclusion, on peut dire que tant que l'allemand se contenta d'être très minoritaire (école germano-israélite de Constantinople) ou bien encore enseigné comme langue étrangère supplémentaire, les autorités de l'AIU furent, non pas favorables, mais plutôt tolérantes. A partir du moment où l'organisation pro-allemande et sioniste du HDJ commença à vouloir concurrencer l'AIU et servir les intérêts allemands, les autorités de l'AIU cherchèrent à freiner la poussée de l'allemand, une langue rivale qui, comme par exemple en Bulgarie, devint peu à peu prédominante sous l'influence de facteurs idéologique, politique et économique (Tschavdarova 2002 : 395).

3. L'anglais, une langue rivale au Maroc et au Moyen-Orient

À cette époque, le français et l'anglais étaient deux langues occidentales en concurrence dans le Bassin méditerranéen méridional, chacune essayant de prendre le pas sur l'autre au fil des luttes pour le gain de zones d'influence. Les organisations juives françaises (l'AIU, les consistoires) et les organisations juives anglaises (le *Board of Deputies of British Jews*¹² de

¹² « Les communautés juives sont des associations privées et leur organisme fédérateur est le *Board of Deputies*, fondé en 1760, dont les membres sont

Londres – abrégé *Board* –, l'*Anglo-Jewish Association*¹³ – abrégé AJA) suivies ensuite par des organisations américaines effectuèrent un gros travail de soutien financier et logistique à destination des communautés juives orientales. En apparence, ces diverses institutions entretenaient des rapports cordiaux et exprimaient officiellement leurs convergences de vue et d'objectifs. Cependant, sur le terrain, la collaboration fut difficile.

3.1 À Tétouan : collaboration difficile à mettre concrètement en route

En 1862, est créée la première école à Tétouan, au Maroc. C'est une création conjointe du *Board* de Londres et de l'AIU, où le français est la langue de scolarisation. Le premier directeur, Hermann Cohn, comme le deuxième directeur, Maurice Caplan, entre 1862 et 1865, tous deux nommés par l'AIU, ne parviennent pas à percevoir leur salaire. Apparemment ni l'AIU ni le *Board* ne veulent prendre en charge le salaire du directeur. Dans une lettre, datée du 14 avril 1863¹⁴, adressée au vice-consul français à Tétouan, Emmanuel M. Nahon, Hermann Cohn explique qu'il est en poste depuis plus de quatre mois dans l'école mais qu'il n'a pas encore perçu de salaire. Il explique que le vice-consul anglais a écrit le 26 février au *Board* pour faire un rapport sur l'école et demander en vain le salaire du directeur. Hermann Cohn prie, à

élus par les synagogues et les diverses organisations juives ». (Attias & Benbassa 2008 : 115)

¹³ « Organisation britannique fondée en 1871 pour promouvoir le progrès social, moral et intellectuel des juifs ». (*Ibid.*)

¹⁴ Archives de l'AIU : bobine 151 MAROC XLVI E (dossier 1005).

son tour, le vice-consul français d'intercéder auprès de l'AIU, à Paris. En désespoir de cause, Hermann Cohn écrit ainsi plusieurs courriers adressés aux uns et aux autres dans l'espoir d'obtenir son salaire. Dans le *BAIU* (dernier trimestre 1863 : 4-5), on peut lire dans le compte rendu des séances que « Sur la demande de M. Nahon, le Comité vote [...] une gratification de 200 fr. à M. Hermann Cohn, directeur de l'école de Tétuan », ce qui ne constitue pas, loin s'en faut, un salaire.

Maurice Caplan, le deuxième directeur de l'école, excédé de ne pas recevoir de salaire, donne sa propre analyse pour expliquer le blocage dont il est victime :

Il y a tant de cabales et intrigues nationales¹⁵ [nationales] entre la France et l'Angleterre qui se reflète[nt] même dans le dernier coin de la terre que, pour être tranquille il me faut avoir *un*¹⁶ maître ici, et je préfère (puisque je suis nommé par vous) un français [Français]. (Archives de l'AIU : bobine 151 MAROC XLVIE (dossier 1005).

On comprend que, dans les représentations des acteurs concernés, la rivalité entre la France et l'Angleterre paraît solidement établie et semble susceptible d'entraver toute entreprise de coopération.

3.2 À Tanger : hostilité sourde

¹⁵ Les erreurs graphiques du texte original sont transcrites et corrigées entre crochets.

¹⁶ Souligné dans le texte et non pas en italique.

Deux ans plus tard, en 1864, est créée une école de garçons à Tanger pour laquelle le *Board* verse une subvention annuelle régulière. De plus, le *Board* a créé une section d'anglais et rétribue le professeur qui en est responsable. La section d'anglais et l'école de l'AIU cohabitent dans le même bâtiment. Malgré cette apparente harmonie que les autorités parisiennes s'efforcent d'entretenir pour la forme, c'est plutôt l'hostilité larvée qui caractérise les relations. Par exemple, lorsque Moïse Fresco, le nouveau directeur de l'école de garçons, prend son poste à la rentrée de 1885, il écrit au *Board* pour le prévenir de son arrivée, ainsi qu'il était convenu entre les deux organisations. Mais immédiatement après, dans sa lettre du 12 décembre 1885 destinée au secrétariat général de l'AIU, il exprime sa méfiance et demande une confirmation :

Lettre au Board¹⁷ – J'ai écrit au Board pour lui annoncer mon arrivée, mais je ne lui ai envoyé aucune espèce de rapport. Je voudrais recevoir à ce sujet quelques instructions de l'*Alliance*. Ces rapports passent par les mains du professeur anglais et du consul ; du consul passe encore mais est-il nécessaire que le professeur en connaisse le contenu ? (Archives de l'AIU : dossier Tanger LIII E 868-884).

Dans la marge de ce paragraphe quelqu'un (le secrétaire général lui-même, Isidore Loeb ?) a écrit « Est-il nécessaire même que vous écriviez au *Board* ? » Cette remarque qui manifeste beaucoup de mauvaise foi et de mauvaise volonté ne resta pas un cas isolé. Sur le terrain, le personnel de l'AIU

¹⁷ Souligné dans le texte.

essaya toujours de contourner et d'ignorer le *Board* en accord avec l'autorité centrale, à Paris.

3.3 Au Caire et à Alexandrie : les autorités parisiennes de l'AIU restent sourdes aux appels des directeurs locaux

En ce qui concerne maintenant un pays comme l'Égypte, sous tutelle britannique depuis 1882, et où l'anglais est prédominant dans la vie économique et administrative, le directeur de l'école de l'AIU, au Caire, Saül Somekh¹⁸ annonce, dans sa lettre datée du 6 février 1896¹⁹, à l'autorité parisienne, l'ouverture avec succès de l'école (de garçons et de filles), le 02 février précédent. Il développe ensuite les perspectives prometteuses en matière d'effectifs. Pour que l'école puisse continuer sur cette lancée, Saül Somekh insiste sur la nécessité d'employer « un personnel d'élite capable et instruit » et annonce qu'il a déjà besoin que l'AIU lui envoie un adjoint bien formé. Il ajoute :

Si ce professeur savait l'anglais en même temps, il nous serait autrement utile et nous rendrait un réel service.
(*Ibid*)

Malheureusement pour lui, l'AIU ne va pas répondre immédiatement de manière positive à sa demande. Saül

¹⁸ Saül Somekh créa, non sans difficulté (*BAIU* 1897), les écoles (garçons et filles) de l'AIU, au Caire, et en fut le directeur entre 1896 et 1914. Voir sa fiche dans la base de données de la bibliothèque de l'AIU <<http://www.archives-aiu.org/aiu/index.htm>>.

¹⁹ Archives de l'AIU : dossier Le Caire IX E 182 a.

Somekh va donc continuer, durant toute l'année, à proposer des noms de collègues en poste ailleurs, et, à chaque fois, ses propositions seront, entre autres, motivées par le fait que ces collègues maîtrisent bien l'anglais. À Alexandrie s'ouvre une école, l'année suivante, en 1897. Au Caire comme à Alexandrie, du moins au début pour les garçons, l'anglais est enseigné comme « langue utile dans le pays ».

Quelques années plus tard, Saül Somekh ainsi que son collègue Joseph Danon, directeur de l'école de garçons d'Alexandrie, expliquent que l'anglais devient une langue incontournable et qu'elle devrait remplacer le français comme langue d'enseignement, dans les écoles de l'AIU en Égypte. Ainsi Saül Somekh commence-t-il sa lettre datée du 23 avril 1901 :

Je dois de nouveau attirer votre attention sur la question de l'enseignement de l'anglais dans nos écoles. Elle est capitale pour l'avenir de nos établissements ; la méconnaître c'est fermer les yeux à l'évidence même. Le Gouvernement égyptien poursuit méthodiquement l'élimination du français de ses écoles. Dans deux ans, au plus tard, l'anglais l'aura partout et définitivement remplacé. L'Égypte devient anglaise, c'est indéniable. (Archives de l'AIU : dossier LE CAIRE IX E 182 e)

Quelques lignes plus loin, pour, en quelque sorte, enfoncer le clou et donner un exemple qui démontre combien la situation linguistique a tourné au profit de l'anglais, il ajoute :

Les frères, les jésuites eux-mêmes vont se trouver obligés, pour conserver leur hégémonie, de se plier aux circonstances et de faire de l'anglais la langue de

l'enseignement. Pour pouvoir vivre et se maintenir, les écoles libres devront, désormais, calquer leurs programmes sur ceux des écoles de l'État.

Les écoles de l'*Alliance* auraient dû, depuis longtemps déjà, entrer dans cette voie ; malheureusement un obstacle insurmontable, le manque de professeurs d'anglais les en a empêchés jusqu'à présent. (*Ibid.*)

Joseph Danon, à la même époque, dans son rapport annuel de 1902²⁰, exprime exactement la même idée. Il faut que l'anglais devienne la langue d'enseignement.

Bien entendu, pour les autorités de l'AIU, il n'en est pas question. Seuls des professeurs d'anglais pour un enseignement de langue étrangère sont autorisés. Mais même comme cela, le recrutement est difficile, voire impossible. Somekh souhaite des professeurs formés en Angleterre, mais l'AIU refuse pour plusieurs raisons comme, par exemple, celle-ci, écrite dans le brouillon de lettre du 2 mai 1901 :

Vous avez parfaitement raison de vous préoccuper de cette question, mais comme nous vous l'avons déjà dit, nous ne trouvons pas d'élèves ni de professeurs en Angleterre. Votre idée de placer des enfants du Caire à Londres ne nous sourit pas non plus ; nous avons la conviction, presque la certitude, qu'ils nous tireront la révérence dès qu'ils sauront l'anglais. Nous n'avons pas à nous féliciter de l'état d'esprit des jeunes gens du Caire dans nos deux écoles. (Archives de l'AIU : dossier LE CAIRE IX E 182 e)

²⁰ Archives de l'AIU : dossier FRANCE X F 17.

Ainsi, de 1896 à 1905, par exemple, aucun professeur d'anglais ne peut être recruté selon des critères proposés par Somekh, lesquels correspondent pourtant à ce qui est explicitement écrit dans le programme de 1903 (voir ci-dessus). De fait, lorsque la suprématie de la langue française est menacée, ni l'allemand ni l'anglais, en forte position par ailleurs, dans l'État ou la région concernés, ne sont acceptés comme langues occidentales d'enseignement. Et même comme langue enseignée, aucun effort particulier n'est fait de la part de l'*Alliance* pour que son enseignement soit de qualité, contrairement aux déclarations programmatiques.

3.4 À Bagdad : une exception pendant deux ans

Comme pour l'école germano-israélite de Constantinople, on relève néanmoins une exception pour l'anglais également. À Bagdad un professeur anglais, né à Londres, Morris Cohen, fut rémunéré par l'*Alliance* de 1879 à 1903²¹ pour ses cours d'anglais. Il fut même directeur de l'école pendant deux ans de 1880 à 1882, et il parvint, durant cette période, à imposer l'anglais comme langue de scolarisation (*BAIU* : de 1880 à 1882 et Frenette 2003). Mais très très vite, Paris nomma un successeur à Morris Cohen, lequel rétablit le français comme langue de scolarisation. Il faut même noter que, pour Paris, le directorat de Morris Cohen ne fut somme toute qu'un pis-aller car le *BAIU* ne le mentionne pas dans le compte rendu de la nomination de son successeur. Ainsi :

²¹ Voir la fiche de Morris Cohen dans la base de données de la bibliothèque de l'AIU <<http://www.archives-aiu.org/aiu/index.htm>>.

Enfin, un directeur fourni par l'*Alliance* a de nouveau été envoyé à l'école de Bagdad, où le poste de directeur était resté vacant pendant plus d'un an. Les rapports sur l'école de Bagdad indiquent l'extrême utilité de cette institution. Les élèves qu'elle forme vont souvent s'établir jusqu'aux Indes, où ils trouvent l'emploi utile de leur intelligence et des connaissances acquises à l'école. M. Louria, directeur de l'école de Tatar-Bazardjik, a été nommé au poste important de l'école de Bagdad. (*BAIU* 1883, 2^e série, n°6 : 32-33)

On peut, en outre, ajouter qu'il n'est nullement contesté, dans ce court compte rendu, que les Indes, où l'anglais est la langue occidentale massivement prédominante, est une région importante pour les débouchés professionnels des élèves de l'école, mais que cela n'empêche aucunement le français de redevenir, paradoxalement, la langue de scolarisation. Enfin, et bien que cette école dispose, tout à fait exceptionnellement, d'un enseignant natif d'anglais, les cours d'anglais comme « langue utile dans le pays » ne semblent pas prendre une place conséquente dans le programme. En effet, voici le jugement de Saül Somekh, qui avait été directeur de l'école de Bagdad entre 1888 et 1893 et qui écrit, dans sa lettre datée du 13 septembre 1901, à propos d'un élève-professeur envoyé par l'AIU, qui devait arriver au Caire, après un séjour de six mois à Londres :

M. Hillel²². — Je ne connais pas ce jeune homme ; ce n'est pas moi qui l'ai envoyé à Paris. Je doute fort qu'il sache assez d'anglais pour l'enseigner au Caire ; ce n'est assurément pas à Bagdad, où l'enseignement de cette langue est réduit à la portion congrue, qu'il a pu

²² Souligné dans le texte.

l'apprendre. (Archives de l'AIU : dossier LE CAIRE IX
E 182 e)

Finalement, la comparaison avec l'école germano-israélite n'a de pertinence qu'à un niveau très superficiel, car l'enseignement de l'anglais comme langue de scolarisation, sous le directorat de Morris Cohen, fut extrêmement court et l'on vient de voir que l'AIU ne le prenait même pas en compte dans ses écrits officiels. Il faut dire que l'anglais constituait à cette époque et dans cette région, un danger autrement plus grand que l'allemand. On peut imaginer que la rivalité en fut d'autant plus forte, car les demandes pour l'enseignement de l'anglais, de plus en plus dominant, furent beaucoup plus impérieuses.

4. Pour finir

Au terme de cette étude, il faut bien admettre que les objectifs affichés par l'AIU « de travailler partout à l'émancipation et aux progrès moraux des Israélites » (article 1 des statuts), en propageant les avancées de la « civilisation occidentale » par l'intermédiaire d'un réseau d'écoles ont été avant tout poursuivis dans le cadre d'une francisation obstinée. Il n'y eut jamais de partenariat linguistique véritablement souhaité ni organisé conjointement, dans la sérénité et la réflexion, avec les représentants des deux grandes langues occidentales de l'époque qu'étaient l'allemand et l'anglais. Seul le rapport de force prima. Dans ce cas, on ne peut que pointer l'incontestable contradiction qui existe entre la finalité proclamée d'une politique éducative fondée sur l'esprit de tolérance que Jacques

Bigart (1901 : 8), secrétaire²³ de l'AIU (1892-1934), plaçait comme « le but véritable » que l'action éducatrice de l'AIU devait s'efforcer de mener et une mise en œuvre orientée plutôt vers une politique de francisation unilatérale.

Cet exemple illustre combien, dès le départ, la mission de cette société philanthropique fut délicate et souvent vouée à l'échec puisqu'il s'agissait d'apporter une aide à partir d'un point de vue externe au contexte-cible et fortement attaché aux intérêts liés au contexte-source.

Bibliographie

Archives de l'AIU :

- bobine n° 62 TURQUIE XXVI 361.08 – 361.10 ;
- bobine 151 MAROC XLVI E (dossier 1005) ;
- dossier BULGARIE XXIII E 159 ;
- dossier BULGARIE XXII E 153 ;
- dossier FRANCE XVII F 28 ;
- dossier FRANCE X F 17 ;
- dossier LE CAIRE IX E 182 a b c d e f ;
- dossier TANGER LIII E 868-884

1860-1913, *Bulletin de l'Alliance israélite universelle*, consultable sur :
 <http://www.jpress.nli.org.il/Olive/APA/NLI_fr/?action=tab&tab=browse&pub=BUL>

²³ Jacques Bigart était en charge des écoles et de la correspondance avec le personnel en poste ainsi qu'avec les représentants des comités scolaires (voir Kaspi 2011 : 92-94).

- ALLIANCE ISRAELITE UNIVERSELLE (1903). *Instructions générales pour les professeurs*. Paris : [s.n.].
- ATTIAS, Jean-Christophe & BENBASSA, Esther (2008). *Dictionnaire des mondes juifs*. Paris : Larousse.
- BENBASSA, Esther (1993). *Une diaspora sépharade en transition. Istanbul XIX^e-XX^e siècles*. Paris : Les éditions du Cerf.
- BENBASSA, Esther avec la collaboration de RODRIGUE, Aron (1992). *Une vie judéo-espagnole à l'Est : Gabriel Arié*. Paris : Les éditions du Cerf.
- BENBASSA, Esther & RODRIGUE, Aron (2002). *Histoire des Juifs sépharades. De Tolède à Salonique*. Paris : Seuil.
- BIGART, Jacques (1901). « Le professeur de l'Alliance doit être un éducateur », *Revue des écoles de l'Alliance israélite*, n°1, 6-17.
- CABANEL, Patrick (dir.) (2006). *Une France en Méditerranée. Écoles, langue et cultures françaises XIX^e-XX^e siècles*. Paris : Créaphis.
- FRENETTE, Derek Angus (2003). *L'Alliance israélite universelle and the politics of modern Jewish education in Baghdad : 1864-1914*. Mémoire de master sous la direction de William Cleveland, Burnaby : Simon Fraser University. Consultable en ligne sur <summit.sfu.ca/system/files/iritems1/8551/etd1694.pdf>.
- KASPI, André (dir.) (2010). *Histoire de l'Alliance israélite universelle. De 1860 à nos jours*. Paris : Armand Colin.
- LEVEN, Narcisse (1911). *Cinquante ans d'histoire. L'Alliance israélite universelle (1860-1910)*. Paris : Librairie Félix Alcan. Consultable en ligne sur <<http://gallica.bnf.fr>>
- OMER, Danielle (2014). « Une langue sans territoire ? Le judéo-espagnol dans le discours des instituteurs de

- l'Alliance israélite universelle (1860-1913) », in Ali Reguigui & Julie Boissonneault (dir.), *Langue et territoire. Études en aménagement linguistique / Language and Territory. Studies in Language Planning*. Sudbury Ontario : Université Laurentienne, 373-392. Consultable en ligne sur <<https://hal.inria.fr/hal-00988683/document>>.
- RODRIGUE, Aron (1989). *De l'instruction à l'émancipation. Les enseignants de l'Alliance israélite universelle et les Juifs d'Orient. 1860-1939*. Paris : Calmann-Lévy.
- TSCHAVDAROVA, Albena (2002) : « Der Fremdsprachenunterricht in Bulgarien im 20. Jahrhundert – Zwischen Kenntnisvermittlung und Ideologie », in Elmar Lechner (dir.), *Formen und Funktionen des Fremdsprachenunterrichts im Europa des 20. Jahrhunderts*. Frankfurt a.M. : Lang, 393-418.

Résumé :

L'*Alliance israélite universelle*, société philanthropique créée à Paris en 1860, commença à construire, à partir de 1862, un réseau d'écoles primaires dans les communautés juives du Bassin méditerranéen méridional et oriental dans l'objectif d'occidentaliser les jeunes enfants. C'était, selon l'AIU et l'idéologie caractéristique de l'époque, la seule voie pour que ceux-ci acquissent une éducation qui leur donne ensuite les moyens de revendiquer l'égalité civique pour leurs communautés. Pour ce faire, la langue de scolarisation devait être occidentale (allemand, anglais ou français).

Au départ les partenariats linguistiques semblèrent s'établir harmonieusement entre les écoles primaires de l'*Alliance*, laquelle proposait systématiquement le français comme langue de scolarisation, et d'autres associations ou communautés juives qui offraient l'allemand ou

l'anglais. Cette apparente concorde sur le plan du choix de la langue occidentale de scolarisation, selon les établissements, cachait en fait une attitude plus intransigeante de l'*Alliance* pour imposer le français contre l'allemand ou l'anglais, indépendamment des exigences des familles en contexte local.

Cet article analyse quelques manifestations précises témoignant de cette attitude ambivalente dans la correspondance des directeurs d'établissement à destination des secrétaires parisiens Isidore Loeb (entre 1869 et 1892), puis Jacques Bigart (à partir de 1892), en charge de l'organisation financière et pédagogique des écoles, ainsi que de la correspondance avec le personnel.

Abstract :

The *Alliance israélite universelle (AIU)*, a philanthropic society, created in Paris in 1860, started to build in 1862, a network of primary schools in the Jewish communities of the Southern and Eastern Mediterranean basin, to westernize the young children. It was, according to AIU and the ideology of the time, the only way for these communities to get an education that will provide them with the means to claim civil equality. To do so, the language of schooling had to be from the West (German, English or French).

At first, the linguistic partnerships between the primary schools of the *Alliance* seemed to be harmoniously created. The *Alliance* systematically chose French as the language of schooling whereas other associations or Jewish communities selected German or English. This apparent agreement on the way the languages of schooling were selected according to the schools was in fact hiding a more intransigent attitude of the *Alliance* to impose French as the Western language of schooling as opposed to German or English.

This article analyses a number of specific examples that were indicative of this ambivalent attitude in the correspondence between the school principals and the Parisian Secretaries Isidore Loeb (between 1869 and 1892) then Jacques Bigart (from 1892) who were in charge of the financial and pedagogical organization of the schools, and the correspondence with the personnel.

Mots-clés : Alliance israélite universelle, études juives, plurilinguisme, allemand langue étrangère, anglais langue seconde, français langue étrangère, sionisme, colonialisme.

Keywords : Alliance israélite universelle, Jewish Studies, Plurilingualism, German as a Foreign language, English as a Second Language, French as a Foreign Language, Zionism, Colonialism.